

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes 27 FEV. 2013	Natures des Actes Consultation	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin
		Dr. AYAD Mohamed Praticien traitant les malades professeur en Cardiologie 264 Bd Ghandi - Casablanca TÉL: 05 22 39 01 18 / 06 61 15 78 06		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur PHARMACIE POLYCLINIQUE 58, Route Mly Thami Tel: 0522 90 27 23	Date 27/02/2013	Montant de la Facture 541.20
--	--------------------	---------------------------------

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Alami Mohamed
Professeur en Cardiologie
264 Bd Ghandi.
Residence Jawhara
Casablanca 20200

ORDONNANCE

27/02/2023

AMAZIGH ZAHRA

3070 X3.

KARDEGIC 75 1 sachet a 12H

KARDEGIC 75 MG
SACHETS B30
P.P.V : 30DH70
LOT : 22E008
PER : 09/2024
6 118000 061847

KARDEGIC 75 MG
SACHETS B30
P.P.V : 30DH70
LOT : 22E008
PER : 09/2024
6 118000 061847

KARDEGIC 75 MG
SACHETS B30
P.P.V : 30DH70
LOT : 22E008
PER : 09/2024
6 118000 061847

5070 X5

CARDENSIEL 2,5

1cp /J

9900 X3

OEDES 20

1cp /J

540.20

Dr. ALAMI M
Professeur en Cardiologie
264, Bd. Ghandi - Casablanca
Tel. 05 22 39 11 36 et 06 378 06

PHARMACIE POLYCLINIQUE
DR. TIR Abdellah
58, Route Mly Thami - Casablanca
Tél: 05 22 29 02 21

6 118001 100859
Cardensiel® 2,5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 50,70 DHS

6 118001 100859
Cardensiel® 2,5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 50,70 DHS

6 118001 100859
Cardensiel® 2,5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 50,70 DHS

LOT 211316
EXP 04/2024
PPV 99.00DH

LOT 211316
EXP 04/2024
PPV 99.00DH

LOT 211316
EXP 04/2024
PPV 99.00DH

ECG

Pr ALAMI M (s2)

Nom : AMAZIGH ZAHRA Sex : Female Age : 84 Clinique N : Section :
SN : 0020553 Case No. : Lit No. : Date : 27/02/2023



Frequency:	1000Hz	PR Interval:	172 ms	Prompt:
Sample Time:	21s	QT Interval:	453 ms	
HR:	61bpm	QTc Interval:	455 ms	
P Interval:	131ms	P Axis:	53.50°Cb	
QRS Interval:	142 ms	QRS Axis:	-26.80°Cb	
T Interval:	280 ms	T Axis:	63.60°Cb	

Dr. ALAMI M
Professeur en Cardiologie
Ed. Ghandi - Casablanca
052 51 12 36 et 37 06

Signature Medecin :

Page 1